



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du 27 mai 2016

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune.

La convocation adressée le 23 mai 2016 avec l'ordre du jour suivant :

- « Avenir » du collège Georges Brassens

Sont présents : BERGER Michaël, BONARD Sébastien, COLLIN Stéphane, DAESCHLER Laetitia, GAUDEL Tony, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, KARMAN Catherine, KIEFFER RYS Marion, LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MOUROT Corinne, PERRIN Éric, PERRIN Christine, PETITGENET Philippe et THOMAS Frédéric

Sont absents : DEGANDT Jacques, DELANZY Jessica, MAGLIA Jean-Joseph, JEANMOUGIN Christine (excusée)

Procurations : CUNY Cyril (à Stéphane COLLIN), DIDIER Rémy (à Laetitia DAESCHLER), DIETSCH David (à Régine GUYOT), LONGO Karine (à Christine PERRIN), ROUSSEL Elisabeth (à Guy MARTINACHE)

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 19 – le quorum est atteint
Procurations : 05
Nombre de votants : 24

Monsieur Stéphane COLLIN est élu secrétaire de séance.

**n°2016-007-121 Autres domaines de compétences – Vœux et motions
Position sur la fermeture du Collège Georges Brassens**

Le Conseil Municipal fait suite à l'annonce de la fermeture du collège Georges Brassens à la rentrée 2017.

Monsieur le Maire explique que, sur la proposition de Madame la Vice-Présidente aux collèges, le Conseil Départemental devrait fermer, durant une première vague, 3 collèges dont celui de Granges-Aumontzey. La décision devrait être prise en juin.

La Commune de Granges-Aumontzey est dans une démarche de rénovation des bâtiments communaux. Il est donc nécessaire de se demander si les travaux sont opportuns et revoir la destination des bâtiments. En effet, il y a de fortes probabilités que la Commune récupère le bâtiment du collège.

Madame Corinne MOUROT remercie le Maire d'avoir organisé une réunion de Conseil Municipal sur ce sujet. Elle dit qu'il est en colère sur la forme, eux (elle, une partie des élus, des parents, des professeurs) le sont sur le fond. La fermeture du collège va créer plusieurs dommages : pour le bien-être des collégiens (plus nombreux par classe, pas de foyer socio-éducatif), pour les commerçants, pour les associations, pour les parents (prix d'une demi-pension), pour le devenir du jumelage qui a pris un nouvel essor avec les collégiens. Elle pense que le problème a été pris à l'envers car il n'y a pas de diminution des heures d'enseignements.

Elle fait remarquer au Conseiller Départemental qu'il dit que :

- Les dotations baissent. Or la DHG (Dotation Horaire Globale) est stable,
- La vétusté des bâtiments. Or ce n'est pas le cas,
- L'effectif faible. Oui mais lié à la configuration du territoire,
- Le souci financier. Or, le bien-être des enfants ?

Elle affirme être indignée et demande à tous les élus de se prononcer POUR ou CONTRE la fermeture du collège.

Monsieur le Maire répond que le collège de Granges-Aumontzey est un des moins énergivores mais l'est quand même. Il dit qu'il est toujours désagréable de voir une fermeture de classe ou d'un service public. La ruralité est dévitalisée par la fermeture de services publics. Mais le Maire ne peut que constater. C'est une nouvelle désagréable, mais après que fait-on ?

Depuis 8 ans, la fermeture du collège est annoncée. Pendant 7 ans, en tant que Vice-Président, il a été opposé à cette fermeture. Il a négocié avec le Président du Conseil Départemental mais la conférence de presse ne correspond pas à l'échange. Au lieu d'informer le Conseil d'Administration du collège, les élus locaux, les parents d'élèves, la décision a été prise dans l'autre sens.

Monsieur Sébastien BONARD dit que les collégiens vont se retrouver dans de grosses classes, avec de l'élitisme, et cela va avoir des conséquences pour les enfants en difficulté.

Madame Neriman GOUEREC demande si le coût du transport, de la cantine ont été étudiés avant de prendre cette décision. Elle pense qu'avec cette fermeture, toute la politique de la Commune tombe à l'eau car les actions menées sont ciblées sur le développement du territoire, des écoles, l'attractivité des jeunes sur le territoire.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il existe des communes sans collège où il y a plus d'habitants et de dynamisme qu'à Granges-Aumontzey. Cela n'est pas forcément lié.

Il précise que le Conseil Départemental a prévu de fermer, au minimum, 7 collèges. Le rectorat souhaite voir fermés 11 collèges sur la quarantaine existant sur le Département.

Monsieur Michaël BERGER comprend que le Conseil Départemental souhaite fermer des collèges pour faire des économies, mais demande quelles sont ces économies ?

Monsieur le Maire explique que l'économie des postes d'enseignants est pour le rectorat. Pour le Conseil Départemental, il y a des frais de fonctionnement et des frais de restructuration. Les effectifs ont diminué d'un tiers en quelques années ? or les surfaces et donc les coûts sont restés identiques.

Il dit que dans les collèges à faible effectif, les professeurs sont partagés entre différents collèges et ainsi il est difficile de créer une vie au collège. Les proviseurs des lycées affirment que les enfants qui viennent de collège à petit effectif sont repérables tout de suite. La DHG a diminué de façon importante, dans les Vosges, depuis 10 ans. Or, afin de maintenir les collèges à faible effectif, ce sont les plus gros qui sont pénalisés. A Gérardmer, les effectifs diminuent, il serait possible d'y accueillir 100 collégiens supplémentaires.

Monsieur Sébastien BONARD fait remarquer que la fermeture du collège tue le bien vivre de la Commune.

Madame Marion KIEFFER RYS dit qu'on ne peut pas défendre une micro-crèche pour 9 enfants et ne pas défendre le collège.

Madame Corinne MOUROT fait remarquer que la création de la Commune Nouvelle avait, en outre, pour objectif de soutenir le collège.

Monsieur Frédéric THOMAS fait part de sa colère et de sa déception. Il fait remarquer que depuis 2014 les budgets ont été construits pour donner une attractivité à la Commune (lotissement, rénovation de l'école, projet de micro-crèche, école de musique, ...). Or, avec la fermeture du collège, toute cette politique tombe à l'eau. Il remarque que les institutions se désengagent des milieux ruraux et de montagne. Il dit qu'au 1^{er} janvier 2017, dans la nouvelle Communauté de Communes : le collège de Granges-Aumontzey, celui de La Bresse et celui de Saulxures, voire celui du Tholy seront fermés.

Il demande où les enfants seront scolarisés : Corcieux ? mais il y a un col à franchir et la route n'est pas dans celle prioritaire pour le déneigement. Bruyères ? la Commune se bat déjà pour ne pas financer la piscine. Il dit que si les enfants devaient aller dans un autre collège, pour être cohérent, il faudra que cela soit à Gérardmer. Les collèges de Bruyères et de Corcieux ne peuvent absorber la totalité des effectifs ; à Gérardmer, c'est possible avec des adaptations. Il souhaite que l'ensemble des collégiens de Granges-Aumontzey puissent aller dans le même collège.

Madame Neriman GOUEREC dit avoir du mal à comprendre la fermeture du collège alors que des travaux d'investissement pour la cuisine ont été réalisés l'été dernier.

Plusieurs élus font remarquer à Monsieur Guy MARTINACHE qu'il aurait pu voter « CONTRE » la fermeture du collège lors du vote au Conseil Départemental. Ce dernier explique qu'en tant que Conseiller Départemental, il doit avoir une vision globale du territoire. Il ne peut pas être d'accord pour la fermeture de collèges et contre celle de Granges-Aumontzey pour les mêmes raisons même si cela est contre l'intérêt local.

Monsieur Sébastien BONARD pose la question du devenir du centre-bourg si les bâtiments scolaires sont déplacés au collège.

Monsieur Christophe JACOB trouve que l'annonce de la fermeture du collège est brutale. Il trouve que le collège est propre et entretenu, que le personnel technique, administratif et les professeurs font un travail exceptionnel, que la qualité de l'enseignement est bonne. Il ne faut pas dire que le bâtiment est vétuste. Il trouve la méthode de travail de la Vice-Présidente aux collèges incohérente : aucune information aux élus, parents, élèves, professeurs. Il émet l'idée qu'avec l'intégration du cycle 3 au collège la Commune aurait pu payer une quote part au Département. Il dit que le collège à Gérardmer est propre mais que les salles sont inchangées depuis 20 ans. Il propose que le Conseil Municipal demande une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale avant le 14 juin 2016 (date du vote du Conseil Départemental). Il demande comment va se faire la répartition des élèves s'ils ne peuvent pas tous aller dans le même collège.

Madame Marion KIEFFER RYS est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Frédéric THOMAS affirme qu'une fermeture pour la rentrée 2017 est trop tôt. Il dit que cela représente un coût supplémentaire pour les parents or la population de la Commune est majoritairement une population défavorisée. Il est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Christophe JACOB demande de plus amples informations sur les frais du collège.

Monsieur le Maire dit que le projet du cycle 3 au collège n'est pas accepté par l'académie.

Monsieur Michael BERGER dit qu'il faut négocier avec le Département, en cas de reprise du bâtiment par la Commune, un montant pour l'entretien.

Monsieur le Maire dit qu'il a négocié afin que le Département paye les travaux de mise en accessibilité du bâtiment pour les élèves de primaire. Son vote est conditionné par : le retour du bâtiment à la Commune, la réponse adaptée aux problèmes de cantine, de transport et du personnel du Conseil Départemental travaillant au collège.

Monsieur Christophe JACOB précise que le collège est accessible aux PMR.

Madame Corinne MOUROT rappelle que, pour les enfants en difficulté, les grandes structures ne sont pas adaptées.

Monsieur Michael BERGER dit que l'enseignement est de bonne qualité au collège de Granges-Aumontzey. Mais que plus les effectifs sont petits moins il y a de mixité sociale. Les élèves sont ensemble depuis qu'ils sont petits et il n'y a pas d'ouverture vers l'extérieur.

Monsieur Frédéric THOMAS dit qu'il serait possible de créer des pôles d'enseignement complémentaires.

Monsieur Tony GAUDEL est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Madame Catherine KARMAN se prononce CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Madame Régine GUYOT est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Eric PERRIN est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège. Il souhaite connaître les études qui ont été réalisées pour ce projet.

Madame Corinne MOUROT rappelle que la fermeture du collège de Granges-Aumontzey est une fermeture sèche et non pas la fermeture d'une antenne comme à la Bresse.

Madame Neriman GOUEREC dit que la qualité de l'enseignement est bonne. Elle se prononce CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Philippe PETITGENET dit que la dynamique créée par la Commune est cassée par cette fermeture. Il pense que la qualité de l'enseignement est bonne et se prononce CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Maurice LEMARQUIS ne remet pas en cause le vote du Conseiller Départemental. Il est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Bernard LAZZATI est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Madame Marion KIEFFER RYS dit qu'il faudrait également pouvoir faire des contres - autres propositions.

Madame Laetitia DAESCHLER, pour Monsieur Rémy DIDIER et pour elle-même, est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux

collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège. Elle juge la fermeture trop prématurée.

Monsieur Sébastien BONARD est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivés le projet de fermeture du collège.

Monsieur Marc JACOB est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Michaël BERGER se prononce CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège. Il demande que cette réunion soit préparée et que d'autres solutions soient avancées. En attendant, il préconise le gel des travaux.

Monsieur le Maire dit que les travaux prévus à l'école maternelle relatifs à l'hygiène et la sécurité (sauf étage) sont maintenus.

Madame Christine PERRIN est CONTRE la fermeture du collège et POUR une rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

Monsieur Christophe JACOB propose qu'un groupe de travail, composé d'élus, de professeurs, de parents, du FSE, de l'APE, se mette en place

Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas contre la fermeture à condition que des réponses satisfaisantes soient apportées pour la cantine, le transport, le personnel et à condition que le bâtiment devienne communal.

Monsieur Sébastien BONARD dit que l'effet d'annonce est mauvais car il pense que certains parents vont déjà inscrire leurs enfants pour la rentrée 2016 à l'extérieur de Granges-Aumontzey.

Monsieur Michaël BERGER pense qu'il s'agit d'un sabotage.

Monsieur le Maire dit que si la fermeture est inéluctable, elle doit se faire dans les meilleures conditions.

Le groupe de travail sera composé de : Sébastien BONARD, Stéphane COLLIN, Neriman GOUEREC, Régine GUYOT, Christophe JACOB, Christine JEANMOUGIN, Marion KIEFFER RYS, Corinne MOUROT, Christine PERRIN, Philippe PETITGENET et Frédéric THOMAS. Ce groupe se réunira mercredi 1^{er} juin afin de préparer la rencontre avec la Vice-Présidente aux collèges et le représentant de l'Education Nationale.



Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- Avec 23 voix POUR et une voix CONTRE (Guy MARTINACHE), se prononce CONTRE la fermeture du collège Georges Brassens,
- Et, à l'unanimité des membres votants, POUR une rencontre avec la Vice-Présidente déléguée aux collèges et à l'éducation et un représentant de l'Education Nationale afin qu'ils exposent les arguments qui ont motivé le projet de fermeture du collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,
Guy MARTINACHE

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 1^{er} juin 2016 et transmis au contrôle de légalité le 1^{er} juin 2016.

